

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
des usines d'incinération d'ordures ménagères
exploitées par le SITCOM Côte Sud des Landes**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Bénesse Marenne (40)

Mardi 10 juillet 2018 – 10 heures

Liste des participants

Collège « Administration de l'Etat »

Corinne GEORG : Secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Dax
Muriel JOLLIVET : DREAL, Unité Départementale des Landes

Collège « Collectivités territoriales »

Alain MARRON : Adjoint au Maire de Capbreton (40) délégué aux travaux et à l'urbanisme "Autorisation droit du sol"
Jean VARTAVARIAN : Adjoint au Maire de Messanges (40)

Collège « Riverains »

Germaine BEDERE : Présidente de l'association "Orx Nature Environnement"
Monsieur LAPEBIE : Association "Orx Nature Environnement"
José MANARILLO : Vice-Président de la Fédération SEPANSO 40

Collège « Exploitants »

Alain CAUNEGRE : Président du SITCOM Côte Sud des Landes
Thomas VACHEY : Directeur du SITCOM Côte Sud des Landes
Olivier GOYENECHÉ : Responsable du Service traitement du SITCOM Côte Sud des Landes

Autres personnes présentes

Thierry BERGEROO : Chargé de règlementation
Patrick CLARENCE : Agent maintenance UVE
Laurent LANGEVIN : Agent entretiens généraux
David REY : Agent plateforme
Jean José VERGES : Agent point tri

Ordre du jour

- Adoption du compte rendu de la réunion du 28 septembre 2017
- Présentation du bilan de l'année écoulée par le SITCOM Côte Sud des Landes des activités du SITCOM
- Présentation par la DREAL du bilan des actions pour l'année écoulée de l'activité de la DREAL

10 heures 30 – Début de la réunion

Madame la Secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Dax préside la réunion en l'absence de Monsieur le Sous-Préfet, excusé. Elle propose un tour de table permettant à chacun des participants de se présenter.

Adoption du compte rendu de la réunion du 28 septembre 2017

En l'absence de remarques émises à son propos, le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2017 est adopté.

Présentation du bilan de l'année écoulée par le SITCOM Côte Sud des Landes des activités du SITCOM

Monsieur Vachey présente succinctement le Syndicat.

Monsieur VACHEY

Indique qu'une copie du rapport annuel, validé par les élus lors du dernier comité syndical et disponible sur le site internet, sera remise aux participants à l'issue de la réunion.

Il présente l'organisation du service des déchets. Les déchets collectés sont pour l'essentiel les déchets inertes, les déchets verts et les ordures ménagères. Ces dernières sont presque entièrement valorisées grâce à l'UVE (Unité de valorisation énergétique), de même que les déchets verts grâce aux opérations de compostage. Les déchets inertes nécessitent donc un effort tout particulier de la part, non seulement du SITCOM, mais également des industriels et des professionnels du bâtiment. En 2017, les déchets ont été valorisés à hauteur de 70 % et les 30% restants, quasi exclusivement des déchets inertes issus des activités du BTP, constituent un des enjeux majeurs pour les années à venir. Les déchets "propres" de démolition sont valorisés pour les travaux publics après avoir été broyés. Les autres sont stockés pour l'instant sur les quatre installations de stockage des déchets inertes (ISDI). Le SITCOM a axé sa réflexion, en premier lieu, sur la prévention et la diminution de ces déchets, mais également sur le développement de nouvelles filières de valorisation.

Le site de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Bénesse Maremne est certifié ISO 50001 depuis le mois de mars 2018.

Parmi les faits marquants 2017, le record de production d'électricité pourra et devra être battu.

Il cède la parole à Olivier GOYENECHÉ pour les éléments de détail concernant l'activité.

Monsieur Goyeneche dresse le bilan des volumes de déchets et fait le point sur les analyses réglementaires.

Monsieur GOYENECHÉ

Distingue les déchets rebaptisés DVE (déchets de valorisation énergétique) et identifiés dans les déchetteries sous l'appellation « tout-venant incinérable », les manutentions spéciales (produits saisis par les douanes) et les « HPCI », dont les refus de tri du Syndicat BIL TA GARBI

Monsieur VACHEY

Annonce la signature d'une convention portant sur des échanges de prestations de services avec le syndicat BIL TA GARBI chargé du traitement des déchets en Pays basque et dont le procédé de méthanisation diffère de celui du SITCOM.

Monsieur GOYENECHÉ

Indique que l'arrêté préfectoral porte sur la valorisation énergétique de 83 000 tonnes. Les produits qui en sont issus, les mâchefers et les REFIOM, sont pour les premiers transférés vers la plateforme multimatériaux pour y être traités et valorisés. Les seconds, quant à eux, entrent dans la catégorie des déchets dangereux et sont transférés vers des sites spécialisés.

Quant aux VLE (valeurs limites d'exposition), le nombre de dépassements est inférieur aux seuils définis dans l'arrêté ministériel.

Madame JOLLIVET

Précise qu'il s'agit de tolérances accordées ponctuellement par un arrêté ministériel et rappelle que des interventions doivent être programmées dès lors que le nombre de dépassements dépasse la tolérance accordée.

Monsieur GOYENECHÉ

Explique ceux qui ont été enregistrés au niveau de l'aire de lavage, en dehors du périmètre de l'arrêté, par le fait qu'il s'agit d'une installation vieillissante. Elle doit être renouvelée dans le cadre du réaménagement des installations.

Madame JOLLIVET

Lui demande à quelle échéance.

Monsieur VACHEY

Signale que la consultation pour le réaménagement global avait été lancée, mais une seule offre, dont le montant dépassait très largement le budget, a été reçue. Le projet a donc été remanié et une nouvelle consultation sera lancée début septembre 2018 pour un réaménagement du site fin 2019. Le choix a été fait de reporter certains investissements.

Monsieur GOYENECHÉ

Evoque les rejets gazeux. Les prélèvements sont effectués en continu : l'installation dispose d'un système d'analyse en continu des dioxines au moyen d'une résine qui les capture et qui est ensuite envoyée au bout de 30 jours à un laboratoire. En 2017, du fait de la phase de démarrage, les contrôles ont été effectués trimestriellement. Dorénavant, ils le seront semestriellement. Les valeurs collectées en semi-continu sont bien en deçà des valeurs limites.

Monsieur GOYENECHÉ

Indique que, pour remédier au dépassement des valeurs des MES (matières en suspension) dans les eaux pluviales, un nettoyage du bassin a eu lieu.

Quant à l'analyse des sols, l'un des points de retombée se trouve chez un agriculteur. La teneur en dioxines dans le lait qu'il produit fait l'objet d'un suivi. La valeur limite tient

compte du fait qu'il ne s'agit pas d'un produit hybride (c'est-à-dire résultant du mélange de la production de plusieurs élevage).

Concernant l'analyse des mâchefers, le COT (Carbone Organique Total) est une méthode de mesure de la teneur en carbone des substances organiques. Le nouveau four a eu un impact positif, en diminuant cette valeur.

Pour la production d'électricité, l'objectif ne devrait pas être atteint en 2018.

Monsieur VACHEY

Explique ces résultats par les problèmes techniques et les arrêts au cours des derniers mois. L'opérateur ayant été déclaré en liquidation judiciaire, il a fallu se rapprocher du constructeur de la chaudière à l'origine de ces problèmes, lequel a proposé une solution technique qui a été validée et mise en œuvre au mois de juin. Depuis aucun problème n'est à déplorer. La garantie donnée par le constructeur est de deux ans, mais la vigilance est de mise au sein des équipes.

Monsieur GOYENECHÉ

Souligne que l'installation est performante en temps normal.

Monsieur VACHEY

Parle du compost certifié ECOCERT vendu à l'agriculture biologique sur la plateforme multimatériaux.

Madame JOLLIVET

Demande pourquoi un double flux n'est pas organisé (points de vente dans les déchetteries).

Monsieur VACHEY

Explique que la majorité des déchets verts broyés en déchetterie sont mis à disposition des agriculteurs gratuitement et qu'ils se chargent eux-mêmes de les valoriser. Quant à ce compost, la vente nécessite une logistique particulière, ce qui explique qu'elle soit centralisée sur le site de Bénesse Marenne.

Monsieur GOYENECHÉ

Indique que la livraison est organisée chez les particuliers comme chez les professionnels et que ce service fonctionne très bien à l'automne et au printemps.

Monsieur VARTAVARIAN

Evoque la modification des jours d'ouverture des déchetteries qui est source de problèmes et la recrudescence de dépôts sauvages

Monsieur VACHEY

Signale que cette modification répondait à une demande des élus. La contrainte est d'ordre budgétaire. Ce sujet est pris très au sérieux. Une réflexion est menée pour trouver la meilleure solution de façon à rendre le meilleur service aux usagers et trouver un juste équilibre entre particuliers et professionnels. S'agissant de la déchetterie de Vieux-Boucau, des études sont en cours pour aménager les horaires d'ouverture.

Madame BEDERE

Indique que la présence, en bord de route, de containers présente un danger et propose de réfléchir au positionnement des points de tri sélectifs.

Madame GEORG

Demande qu'une réflexion soit menée sur les jours d'ouverture des différentes déchetteries.

Monsieur CAUNEGRE

Précise que la solution retenue a été présentée en comité syndical lors de la séance de mars.

Madame GEORG

Propose que les points précis soient traités directement avec les personnes concernées.

Monsieur VACHEY

Précise qu'une démarche de sécurisation des points de collecte a été engagée depuis deux ans conjointement avec la CARSAT comme suite à l'identification de points présentant un danger. Une démarche similaire est en cours pour les points de tri.

Monsieur MANARILLO

Met l'accent sur les décharges sauvages de déchets verts à Capbreton, en raison d'un renouvellement des bennes qui ne se fait pas en temps voulu.

Monsieur MARRON

Signale que les bennes sont alimentées par les professionnels, alors qu'ils devraient se rendre en déchetterie. La bonne volonté de la mairie est donc pervertie par ces comportements inappropriés.

Madame GEORG

Suggère d'installer des caméras de surveillance.

Monsieur VACHEY

Fait état d'une caméra qui a été installée en accord avec la commune suite aux plaintes des riverains concernant des dépôts sauvages récurrents à proximité d'un point de tri à Seignosse.

Monsieur Goyeneche présente les contrôles effectués sur les rejets aqueux.

Monsieur GOYENECHÉ

Précise que le traitement des graves de mâchefers consiste à les stocker, les calibrer, les déferrailler et les démétalliser. Ils sont ensuite valorisés en sous-couche pour la construction des routes et des bâtiments.

Madame JOLLIVET

Demande quelle est la durée de maturation.

Monsieur GOYENECHÉ

Répond qu'elle est de 3 mois. Il souligne l'importance de la certification du compost qui a permis au SITCOM de pénétrer le marché de l'agriculture biologique, notamment les producteurs d'asperges.

A propos des accidents et incidents survenus en 2018, les déchets brûlés lors de l'incendie ont été acheminés vers l'UVE et les eaux d'extinction n'ont généré aucun rejet

Madame JOLLIVET

S'enquiert de l'étude envisagée sur le risque incendie.

Monsieur VACHEY

Indique que la sécurisation incendie de la plateforme a été finalisée et a donné lieu à la mise en place de RIA (robinets incendie armés) et de caméras thermiques. L'objectif pour l'hiver prochain est d'équiper l'installation ainsi que les stocks de déchets d'un système d'extinction automatique : une consultation a d'ores et déjà été lancée en lien avec le cabinet Merlin.

Monsieur GOYENECHÉ

Observe que la solution actuellement utilisée pour maîtriser les feux, l'apport de sable, explique l'absence de rejets aqueux.

A propos de la détection d'une source radioactive, une procédure s'applique : la localisation est effectuée par du personnel du SITCOM ayant obtenu la qualification de Personne Compétente en Radioactivité, délivrée par un organisme agréé. La source est ensuite isolée puis de nouveaux tests sont effectués, généralement au bout de trois mois, et si un niveau de décroissance suffisant de la radioactivité est atteint, la source est traitée.

Monsieur VACHEY

Évoque le réaménagement de la plateforme multimatériaux. À terme, la toiture du bâtiment abritant les mâchefers devrait être équipée de panneaux photovoltaïques. Concernant la certification ISO 14001, la DREAL a donné une piste de travail et les équipes HSQE sont à pied d'œuvre.

Madame JOLLIVET

Demande à quelle échéance l'incinérateur de Messanges sera démantelé.

Monsieur VACHEY

Répond qu'il a été reporté à 2020 pour permettre de lisser les investissements.

Madame GEORG

Souhaite savoir si cela aura des répercussions sur le coût.

Monsieur VACHEY

Répond par la négative. Un audit de structure devrait néanmoins avoir lieu pour garantir la sécurité des lieux.

Monsieur MANARILLO

A reçu un courrier d'un élu local qui se plaint du fait que l'UVE est surdimensionnée pour l'hiver et sous-dimensionnée pour l'été, où l'excédent de TVI (tout-venant incinérable) est stocké en vue de son traitement en hiver. Les volumes traités l'hiver dernier ayant été en deçà des capacités, les déchets ont été stockés sous film plastique. L'aire de stockage étant déjà pleine avant l'été, il demande que faire de cet excédent de TVI qui ne pourra être ni brûlé ni stocké. En outre, le film plastique s'est détérioré et les substances qui s'écoulent peuvent potentiellement polluer la terre.

Monsieur VACHEY

Explique la situation par les nombreux arrêts des installations. Le choix a été fait de stocker les TVI plutôt que de les expédier vers d'autres sites.

Monsieur GOYENECHÉ

Signale que la zone dispose d'un revêtement étanche concernant la gestion des eaux. De plus, les eaux présentes sur les différentes zones sont collectées et envoyées à la STEP (Station d'épuration des eaux usées) où elles sont traitées. Des conventions ont été signées avec le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) et le SYDEC (Syndicat départemental d'électricité et d'eaux des communes) et un suivi est effectué.

Monsieur CAUNEGRE

Regrette que ces questions n'aient pas été posées directement au SITCOM.

Monsieur VACHEY

Propose d'organiser une visite de la plateforme pour les membres de la CSS à l'automne prochain.

Présentation de l'activité de la DREAL

Madame Jollivet dresse le bilan des actions de la DREAL. Le passage d'une inspection annuelle à une inspection triennale s'explique par le fait que les contrôles visant les sites ne présentant pas de problématique particulière peuvent être allégés. A propos des décisions individuelles, les modifications n'étant pas substantielles, elles ne nécessitent pas de passer par une enquête publique.

Monsieur VACHEY

Précise que, même en l'absence de visites, le site maintient des liens étroits avec la DREAL.

En l'absence d'autres questions, Madame la Secrétaire générale remercie l'assemblée et lève la séance.

11 heures 30 – Clôture de la réunion

ANNEXE 1 : Présentation de l'activité de la DREAL
